



Proche,
Efficace,
Solidaire.

SYNDICAT CGT

du Conseil Départemental
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 44 00 11 95
Email : cgt@haute-vienne.fr
Blog : cgt-cd87.fr

A Limoges, le 23 avril 2024

A l'attention de Jean Claude LEBLOIS,
Président du conseil départemental de la Haute-Vienne

Objet : Journées de délégation syndicale et charte télétravail

Monsieur le Président,

Nous avons été interpellés récemment par des agents bénéficiant de jours de délégation syndicale qui se voyaient refuser une journée de télétravail au motif qu'ils ne seraient pas présents les trois jours réglementaires par semaine.

Nous vous rappelons qu'une journée de délégation syndicale correspond à une position d'activité et non à un jour de congés.

Il serait bon que la charte télétravail soit abondée en ce sens. De même, elle ne mentionne pas le cas des semaines comprenant des jours fériés.

Pour des raisons de clarté et d'harmonisation des pratiques managériales, il nous semble essentiel d'éclaircir ces points.

Dans l'attente d'une action de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

La secrétaire générale du syndicat CGT du CD87
Caroline MAZILLE